



La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de
l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382
Boite Postale 308 66403 CERET Cedex
Site web : randoceretane.org Contact : secretaire@randoceretane.org

Céret, le 11 février 2022

COMPTE-RENDU du Conseil d'Administration
vendredi 11 février 2022 à 15h30 à CÉRET 27 rue Saint Ferréol
(pass vaccinal et masque obligatoires)

Participant.e.s : Bernard LAMBERT (BEL), Françoise TARADELLAS (FRT), Jean-Pierre TARADELLAS (JPT), Pilar LOPEZ (PIL), Guy DENISE (GUD), Eric SCHNEIDESCH (ERS) , Alain ITTEL (ALI), Guy RAMPON (GUR), Michel GOSSET (MIG).

Excusé.e.s : Alain RUMEAU (ALR) et Françoise RUMEAU (FRR) ont donné procuration à Michel GOSSET, Alain ITTEL (ALI) a donné procuration à Michel GOSSET, Francis PAGES (FRP) n'a pas donné procuration.

1. PROJET 2022 Longe Côte / Marche Aquatique

- Les administratrices et administrateurs ont eu communication le 4 février du projet - construit par Christian JEAN-PIERRE et Bernard BELIN - intitulé "Développement et découverte de l'activité longe côte / marche aquatique pour les habitants d'une zone montagne".
- Il apparait, tant au travers de l'intitulé qu'au travers de ses objectifs, que l'objectif est de faire découvrir la discipline L.C. / M.A. à des non adhérents dans le but - louable - d'accroître le nombre d'adhérents à L.R.C. et en même temps en "rajeunir" ses effectifs sachant que la discipline assez "physique" intéresse une population plus jeune que celle qui pratique la randonnée pédestre.

Les interrogations, questions, remarques des membres du Conseil d'Administration :

- le plan d'actions n'est pas défini : comment fait-on pour "attirer" de nouveaux adeptes ? - quelles sont concrètement les actions ?.
- L.R.C. est sollicitée pour un budget de 5000€ (variante à 8000€) sans que ce montant ne soit détaillé.
- La logique de construction budgétaire veut que, dans l'ordre :
 - a) soient définies les actions permettant d'atteindre l'objectif,
 - b) soient énumérés et chiffrés les moyens requis pour la réalisation des actions.

... / ...

- les auteurs du projet évoquent l'acquisition d'équipement individuel (combinaison, chaussures, pagaies) : le C.A. réitère son refus - aujourd'hui - d'acheter ces équipements tant pour les pratiquants "loisir et détente" que pour les compétiteurs.
- les animateurs brevetés vont animer des groupes composés de licenciés et non licenciés (condition requise pour que le projet soit éligible au Fond de Développement de la Vie Associative 2) :
 - ✓ quid de l'assurance R.C. des animateurs et des non licenciés ? - BEL insiste sur ce point - un questionnement de la F.F.Randonnée doit être entrepris et une réponse sans équivoque apportée.
- ce projet et son coût, même si et surtout s'il est en partie financé par appel à subvention - n'était pas connu à la date de la dernière A.G. et n'avait donc pas été présenté aux adhérents. Pour un tel montant, ça n'est pas acceptable.
- le budget prévisionnel 2021-2022 - qui ne fait pas mention de ce projet tant coté "Charges" que coté "Recettes" - présenté et validé lors de l'A.G. du 24 novembre 2021 a été joint aux dossiers de demande de subvention près le C.D. 66 et la Ville de Céret - utiliser une seconde variante du budget prévisionnel 2021-2022 pour présenter un dossier F.D.V.A. 2 n'est pas acceptable.
- sous l'alinéa bénéficiaires du projet, il est écrit "L'ensemble des personnes qui souhaitent découvrir et participer à cette nouvelle activité au sein de l'Association" : cette activité n'est pas nouvelle au sein de L.R.C. puisque, l'historique des programmes en atteste, elle est pratiquée depuis septembre 2019 - ce point n'est pas anodin : un dossier F.D.V.A. 2 n'est éligible que s'il concerne la mise en place d'une nouvelle activité.

À la suite des échanges entre les participants - et en prenant en compte les remarques faites par écrit par FRR et ALR -, est posée la question suivante :

- ✓ OUI ou NON L.R.C. accepte-t-elle de faire sien le projet présenté par le groupe M.A. / L.C. dans le document remis le 4 février 2022 en le soutenant ? :

Résultat du vote :

- ✓ 11 NON
- ✓ 1 non participation au vote

BEL contacte les concepteurs du projet pour leur signifier la décision du C.A. et leur recommander de préparer un projet qui tiendra compte de toutes les observations formulées ci-avant. Si tel est le cas, le projet pourra être inscrit au budget prévisionnel pour la saison sportive 2022-2023.

... / ...

2. JOURNEE « BUNYETES »

Avancement du projet.

Dimanche 3 avril 2022.

Le projet de sortie au Pic Saint Loup est toujours à la réflexion.

En attente des retours restaurateurs, bus...

La date du 1^{er} avril est confirmée pour la confection des « bunyetes » au Mas de Nogarède.

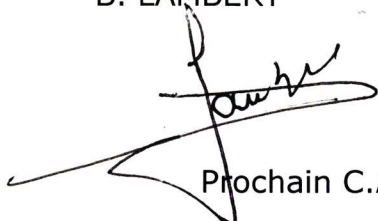
Une réunion préparatoire aux fins d'organisation sera prévue le 11.03.2022.

3. ORGANISATION la "RANDO DES CERISIERS"

Nous sommes sollicités par la Ville de Céret, pour l'organisation d'une « rando des Cerisiers » aux alentours et hauteurs du Palau, pendant la période de floraison des cerisiers.

Le CA répond favorablement.

Le Président,
B. LAMBERT



Randonnée Cérétane
Boite Postale 308
66403 CERET Cedex

La Secrétaire,
F.TARADELLAS



Prochain C.A. lundi 7 mars à 14h30 27 rue Saint Ferréol à Céret.